

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2019

TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE - (N° 1924)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 873

présenté par
Mme Chalas

ARTICLE 36

Après le mot :

« avant »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 22 :

« la publication de la présente loi sont régies par les dispositions du chapitre IV de la loi n° 83-634 dans sa rédaction antérieure à la présente loi. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.